



Perche Nature
- Perche et Vallée du Loir -



Réalisation d'Etudes d'Impact

Perche Nature est reconnue d'intérêt général et agréée aux titres de la protection de la nature, de l'éducation populaire et de l'éducation nationale.

Membre de Nature Centre (fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement) et de France Nature Environnement.

Contact :

Thibaut BOURGET

02 54 80 11 05

coordination@perchenature.org

www.perchenature.fr

Perche Nature
- Perche et Vallée du Loir -

L'association Perche Nature, de par sa connaissance du territoire et de ses enjeux, propose des prestations pour divers projets.

Soucieuse de préserver l'environnement et la biodiversité, Perche Nature réalise des études d'impact et des inventaires de biodiversité préalables à divers aménagements (carrières, parcs éoliens, stations d'épuration, déchetteries, composteurs, etc.), ainsi que des diagnostics pour l'aménagement du territoire (Plan Locaux d'Urbanisme) sur la partie biodiversité, pour la mise en place d'espaces d'aménités, pour les trames vertes et bleues, etc.

Spécialisée en faune et flore, les groupes taxonomiques concernés sont : les oiseaux, mammifères (dont chiroptères) et micromammifères, insectes (lépidoptères, odonates, rhopalocères et hétérocères, orthoptères), flore.

Les données sont compilées et traitées afin de répondre aux exigences du commanditaire. Une recherche bibliographique est réalisée par l'association Perche Nature avec un recul de 35 années.

Les protocoles normalisés mis en place par Perche Nature se réfèrent aux recommandations pour les inventaires écologiques de l'Association Française des Ingénieurs Ecologues :

« Toute mesure de gestion ou mesure proposée dans le cadre d'une étude d'impact doit reposer sur la meilleure connaissance des habitats et des espèces végétales et animales d'un site donné. Les inventaires écologiques sont soumis à des contraintes saisonnières. Un certain nombre de passages doivent être effectués dans les périodes optimales selon les groupes d'espèces visées afin de fournir les meilleures conditions à la détection de celles-ci en cas de présence dans la zone d'étude.

Le tableau ci-dessous récapitule les périodes de passage recommandées et le nombre de passage minimal à réaliser dans le cadre d'une étude d'impact pour être considéré suffisant en termes de pression d'inventaire pour un site donné.

Certaines espèces considérées à fort enjeu nécessiteront probablement un plus grand nombre de passage. Un écologue professionnel pourra fournir des précisions le cas échéant. Les recommandations suivantes sont données à partir des meilleures connaissances actuelles de la pratique d'études écologiques. Elles pourront être révisées dans le futur à la suite de l'apport de nouveaux éléments sur l'écologie des espèces. »

A l'issu du diagnostic l'association **Perche Nature proposera d'éventuelles mesures compensatoires pour la faune et la flore** en fonction des aménagements prévus.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PERIODES RECOMMANDEES D'INVENTAIRES ECOLOGIQUES

(Association française des ingénieurs écologues, 2011)

GROUPE D'ESPÈCES	PÉRIODES D'INVENTAIRES RECOMMANDÉES	NOMBRE MINIMAL DE PASSAGES À RÉALISER DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE D'IMPACT
Flore	Mai – Juillet inclus	2 (1 en Mai ou Juin et 1 en Juillet ou Août)
Oiseaux	Toute l'année	1 en Mars (pré-nuptial) 1 en Avril, 1 en Mai et 1 en Juin (nidification) 1 en Septembre et 1 en début Novembre (post-nuptial et migration) 1 en Décembre/Janvier (hivernage)
Chauves-souris (période active)	Avril à Octobre inclus	3 en soirée (intervalle minimum de 3 semaines)
Chauves-souris (gîtes d'hibernation)	Novembre à Mars inclus	1 pour chaque site potentiel (bâtiments ou arbres affectés)
Autres mammifères protégés (loutre, chat sauvage, muscardin, etc.)	Toute l'année (sauf pour les espèces hibernant l'hiver)	2 (voire plus selon les espèces)
Amphibiens	Mars à Juin inclus	3 en soirée (intervalle minimum de 3 semaines)
Reptiles	Mars à Septembre inclus	3 (intervalle minimum de 3 semaines)
Libellules	Mai à Septembre inclus	2 (intervalle minimum de 3 semaines)
Papillons	Mai à Septembre inclus	2 (intervalle minimum de 3 semaines)
Sauterelles, crickets et grillons	Juillet à Septembre inclus	2 (intervalle minimum de 3 semaines)